

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 1^{er} Octobre 2020 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

20/022/ECSS

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS -
DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD - Mise aux normes et réaménagement du Stade
de la Pomme - 464, avenue Mireille Lauze - 11^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de
l'autorisation de programme relative aux études et travaux – Financement.**

20-35890-DTBS

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur la mise aux normes et le réaménagement du Stade de la Pomme - 464, avenue Mireille Lauze - 11^{ème} arrondissement et sur l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux.

Le complexe sportif de la Pomme, situé au 464, boulevard Mireille Lauze, dans le 11^{ème} arrondissement, fait l'objet d'une forte fréquentation tant au niveau des clubs du secteur, qu'au niveau des scolaires.

Il est également utilisé pour de nombreuses compétitions sportives, notamment par le football amateur marseillais.

Cet équipement décentralisé est composé des installations suivantes :

- un stade en pelouse synthétique aux dimensions d'un stade de catégorie 4,
- un stade d'entraînement non homologué en pelouse synthétique,
- une piste d'athlétisme autour du stade,
- un plateau sportif (3 terrains de volley-ball, 1 terrain de handball, 2 terrains de basketball),
- deux blocs vestiaires,
- une conciergerie.

Afin d'améliorer les conditions de la pratique sportive et d'accueillir les utilisateurs dans des structures correctes, il convient de rénover le site en créant un ensemble de locaux correspondant à une homologation en 4^{ème} catégorie, le réaménagement des terrains de sports, la réfection des pelouses et la rénovation de la piste d'athlétisme, notamment pour les collégiens et les lycéens.

Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sport, Nautisme et Plages, année 2020, relative aux études et travaux à hauteur de 3 000 000 Euros.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles, seront sollicitées auprès des différents partenaires et notamment du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

En effet, par délibération n°19/0012/EFAG du 4 février 2019, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant à la convention financière passée en 2016 avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, qui la proroge jusqu'en 2020.

Cette opération entre dans le cadre de cette convention et pourra ainsi bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 80%.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Libellé Opération	Coût (Euros)	Base Subventionnable (Euros)	Montant Subvention (Euros)	Collectivité
Réaménagement du Stade de la Pomme	3 000 000	2 500 000	2 000 000	Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
 VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
 VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
 VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992
 VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
 VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE
 D'ENGAGEMENT
 VU LA DELIBERATION N°16/0599/EFAG DU 27 JUIN 2016
 VU LA DELIBERATION N°19/0012/EFAG DU 4 FEVRIER 2019
 OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvés la mise aux normes et le réaménagement du Stade de la Pomme situé 464 avenue Mireille Lauze dans le 11^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et Plages, année 2020, à hauteur de 3 000 000 Euros pour les études et travaux.

ARTICLE 3 Madame la Maire ou son représentant est habilité à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires et notamment du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, à les accepter et à signer tout document afférent.

Libellé Opération	Coût (Euros)	Base Subventionnable (Euros)	Montant Subvention (Euros)	Taux	Collectivité
Réaménagement du Stade de la Pomme	3 000 000	2 500 000	2 000 000	80%	Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

ARTICLE 4 La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2020 et suivants.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
 Conseiller Métropolitain
 Vice Président du Conseil de Territoire
 Marseille-Provence
 Julien RAVIER**